

## L'option musique

### A qui l'option musique s'adresse-t-elle ?

- Cette option s'adresse à **tous les élèves de terminale instrumentistes ou chanteurs** qui souhaitent présenter une option mettant en valeur leur pratique musicale. Elle est ouverte à toutes les sections (ES, L, S, STMG, etc...).
- Attention, elle ne peut pas être cumulée avec l'option "Arts plastiques".

### Quel est le niveau requis ?

- L'option est ouverte à tous les élèves qui ont une pratique musicale, qu'ils soient inscrits ou non dans un conservatoire ou une école de musique.
- Il importe avant tout que le (la) candidat(e) montre **des qualités musicales et interprète un morceau en adéquation avec son niveau** technique et ses goûts musicaux.

### Comment l'épreuve se déroule-t-elle ?

- L'épreuve du baccalauréat, notée sur 20, comporte deux parties que le candidat peut choisir de passer dans l'ordre qu'il préfère. Il y a donc:
  - **une partie d'interprétation** notée sur 7 points.
  - **un commentaire d'écoute comparée** de deux extraits d'œuvres (chaque extrait dure environ 2minutes), dont une est tirée des trois œuvres au programme. Le commentaire est suivi d'un entretien avec le jury. Cette partie est notée sur 13 points.

La note obtenue compte **coefficient 2** et comme pour toutes les options, seuls sont retenus les points au-dessus de la moyenne.



## Est-il possible de jouer en groupe ?

- Les candidats peuvent jouer seuls ou en groupe, mais uniquement avec des élèves scolarisés dans le même établissement. En outre, le groupe ne doit pas dépasser 4 musiciens.
- Par contre, l'écoute comparée et l'entretien se passent individuellement.

## La fiche de synthèse, un support pour l'entretien oral

- Le candidat devra remplir une **fiche de synthèse** qu'il remettra au jury le jour de l'épreuve. Cette fiche, qui témoigne de **ses pratiques musicales** ainsi que des **problématiques liées au programme qu'il aura étudiées**, permettra au jury d'approfondir l'entretien.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter au B.O du 5 avril 2012 (P14 et 15). Un modèle de fiche de synthèse se trouve en annexe de ce B.O.

## Quel est le programme d'œuvres à étudier ?

Le programme porte chaque année sur **trois œuvres de styles et d'époques différents**.

Quelques exemples de programme :

- Pour la session 2018 :
  - Le *Concerto pour la main gauche* de **Maurice Ravel**
  - Birdland* de **Weather Report** dans quatre versions différentes
  - L'Affaire Tailleferre*, quatre petits opéras radiophoniques de **Germaine Tailleferre** mis en scène en 2013 par l'opéra de Limoges.
- Pour la session 2016 :
  - Le *Divertimento K 136* de **W.A Mozart**



-3 œuvres pour clavecin de **Jean-Philippe Rameau**

-Le **Jazz et l'Orient** (avec entre autres des œuvres d'Ibrahim Maalouf, d'Avishai Cohen et de Marcel Khalifé)

### *Déroulement du cours au lycée*

- Le cours d'option facultative a lieu au lycée d'Estienne d'Orves le **mercredi après-midi de 14h à 16h en salle 007**.
- La première heure est centrée sur les œuvres au programme et sur les techniques d'analyse.
- La deuxième heure est dédiée à la pratique musicale en groupes.

Les élèves d'autres lycées sont les bienvenus. Il suffit qu'ils en fassent la demande au secrétariat du proviseur.